

Projet Sportif Territorial

**Comité Régional Handisport
Centre Val de Loire
2024 – 2028**



TABLE DES MATIERES

I.	<u>Présentation du Comité Régional Handisport Centre Val de Loire</u>	
	<u>(CRH CVL)</u>	3
	A. Missions CRH CVL	6
	B. Ressources techniques	7
	<i>a) Equipe Technique Régionale</i>	7
	<i>b) Clubs</i>	7
	C. SWOT	8
II.	<u>Accompagnement</u>	8
	A. Comités Départementaux Handisport	9
	B. Clubs	10
	C. Structures handicap	12
III.	<u>Développement Terrain</u>	14
	A. Calendrier sportif	14
	B. Acteurs et Réseaux	16
	C. Image du CRH et rayonnement	20
IV.	<u>Formation</u>	21
V.	<u>Perfectionnement</u>	25
	A. CERH – Athlétisme	26
	B. Les stages perfectionnements	28
	C. Les jeunes	30

I. Présentation du Comité Régional Handisport Centre Val de Loire (CRH CVL)

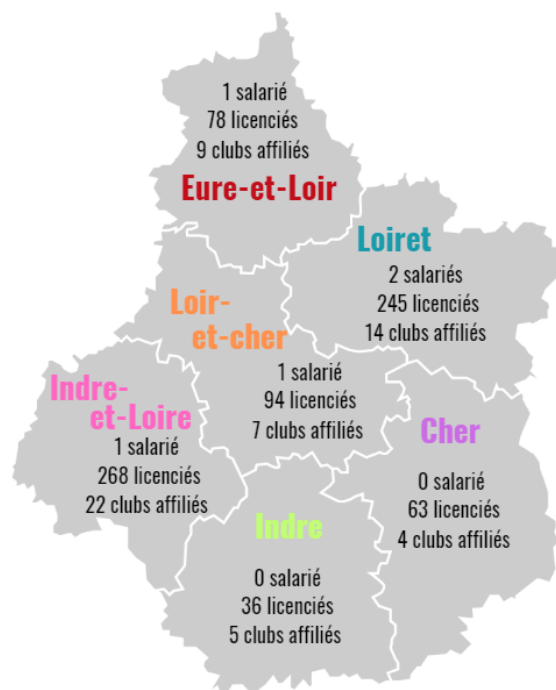
Le CRH CVL, créé le 3 novembre 1977 et présidé par Laurent THOMAS compte aujourd'hui :

- 68 structures affiliés à la Fédération Française Handisport
- 6 Comités Départementaux Handisport avec 5 salariés (1 CDH37 – 2 CDH45 – 1 CDH28 – 1 CDH41)
- 784 licenciés (2023-2024)
- 2 salariés au Comité Régional Handisport CVL
- 9 athlètes de Haut-Niveau
- 2 alternants sur la saison 24-25 (CRH et CDH37)
- 1 service civique sur la saison 24-25 au CDH45

Les objectifs du Comité Régional Handisport Centre Val de Loire sont d'organiser, promouvoir, développer les activités physiques et sportives de compétition ou de loisir pour les personnes présentant une déficience motrice, visuelle ou auditive.

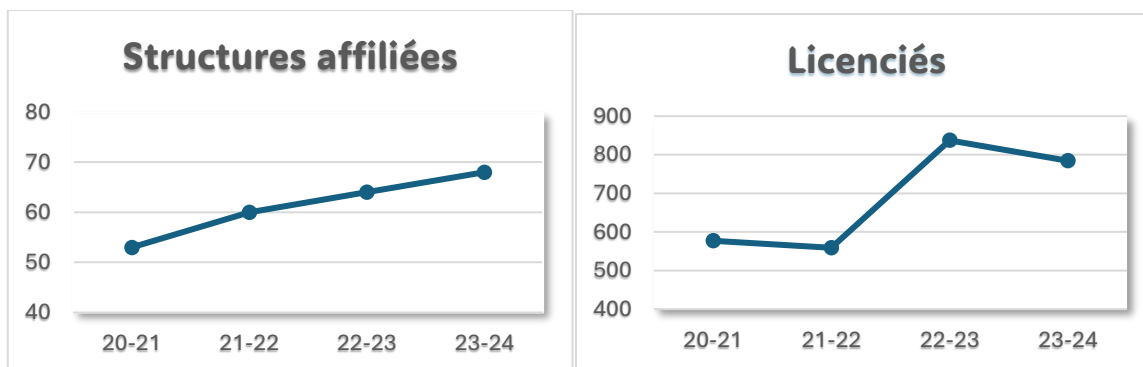
La préoccupation centrale du CRH CVL réside dans la diversité de l'offre de pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap. Il tend vers la mixité des pratiques, et des pratiquants.

Ceci passe par le souci d'intégration, d'insertion et de resocialisation, pas simplement dans le sens "handi" dans le monde des "valides", mais également dans le sens "valides" au sein des "handi" pour ceux qui sont intéressés et désireux de connaître.



Diagnostic de la Paralympiade 2020 – 2024 :

- Création d'un deuxième poste au sein du CRH CVL en septembre 2021
- Comité Départemental Handisport de l'Indre créé en avril 2022.
- Comité Départemental Handisport d'Eure-et-Loir (28) créée en 2019, avec création d'un poste en mars 2023.
- Remaniement (nouveau bureau) du Comité Départemental Handisport du Cher en janvier 2023.
- Création depuis la saison 2021-2022 d'un calendrier sportif régional regroupant 15 à 20 journées sportives diverses et variées. (Compétition ou loisir)
- Contact grandissant avec les établissements spécialisés de la région Centre Val de Loire.
- Des formations fédérales à développer via les commissions sportives de la FFH.
- Des difficultés d'actions à destination des jeunes en situation de handicap (éducation nationale).
- Augmentation du nombre de licenciés, passant de 691 en 2019-2020 à 784 sur la saison 2023-2024.
- Augmentation du nombre de structures affiliées, passant de 48 en 2019-2020 à 68 sur la saison 2023-2024.



Le Comité Régional Handisport (CRH) Centre-Val de Loire (CVL) joue un rôle crucial dans le développement et la promotion du sport pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel dans la région. Ses principales responsabilités sont :

1. Garantir le bon fonctionnement du handisport dans la région
2. Servir d'organe fédérateur et consultatif pour la vie Handisport régionale
3. Assurer la liaison entre les services fédéraux et départementaux

- Faciliter les échanges avec les services de l'État au niveau régional, notamment la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et le Conseil Régional

Le CRH CVL veille ainsi à ce que les personnes en situation de handicap aient accès à des activités sportives adaptées et bénéficient d'un soutien adéquat dans leur pratique sportive.

Comité directeur

Le Comité Régional Handisport Centre-Val de Loire est structuré comme suit :

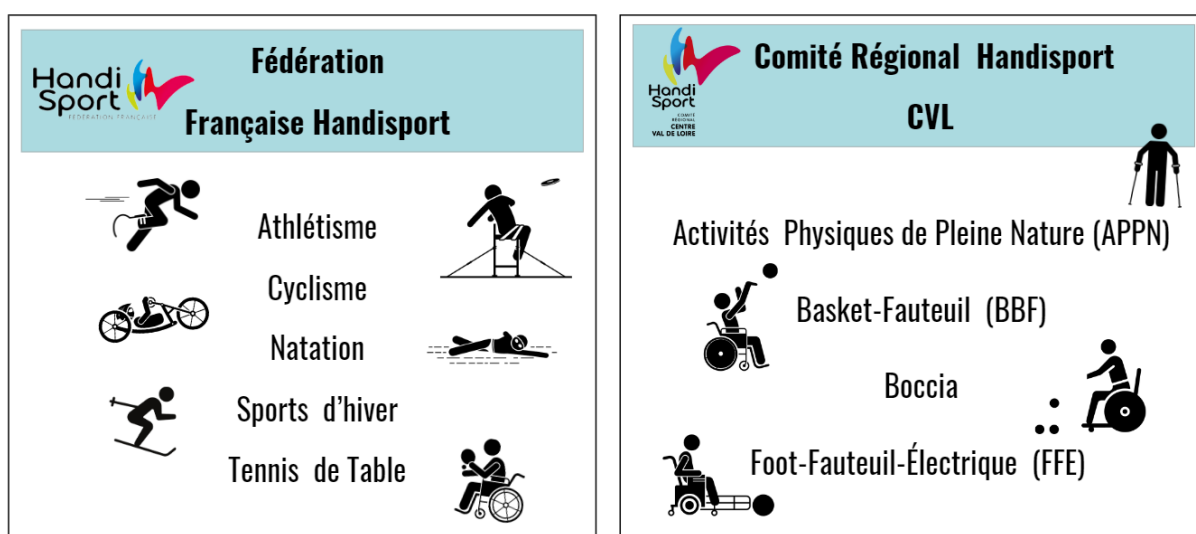
- Un comité directeur composé de membres élus, dont un poste réservé à un
 - Médecin référent
 - Athlète de haut niveau
 - Juge / arbitre ou encadrant
- Les présidents des CDH sont invités permanant aux réunions, sans droit de vote.

Le comité directeur est responsable des décisions concernant :

- Les actions et orientations sportives.
- Les tarifs (frais km, indemnisation, prêt de matériel...)
- Le bon fonctionnement général du CRH CVL

Les obligations légales du Comité Régional sont détaillées dans son règlement intérieur et ses statuts.

Sports prioritaires



Ces disciplines prioritaires restent inchangées pour la paralympiade 2024-2028.

Relation avec les instances

Les instances correspondent à l'ensemble des acteurs publics avec lesquels le CRH CVL est en contact. De par sa présence à l'échelle régionale le CRH CVL est en liens étroits avec :



L'ensemble des instances départementales (*conseils départementaux, SDJES et CDOS*) peuvent être en relation avec le CRH CVL de façon ponctuelle pour le soutien des Comités Départementaux Handisport.

A. Missions CRH

L'objectif général du CRH CVL consiste à développer et structurer l'offre des pratiques sportives pour le public Handisport sur le territoire régional.

Ainsi les compétences du CRH CVL sont multiples et variées entraînant la mise en place d'objectifs spécifiques à savoir :

- Développer et structurer la pratique sportive en région Centre Val de Loire afin de permettre aux licenciés et futurs licenciés de pratiquer dans les meilleures conditions (structures, encadrement, formation, équipements sportifs).
- Faciliter la découverte, l'initiation et le perfectionnement des sportifs.
- Définir une offre de pratique (*compétitive ou de loisir*), accessible et progressive pour chacun, du nouveau pratiquant au licencié confirmé, quel que soit le type de handicap, intégrant les problématiques d'accès au matériel, de sécurité et de classification, du niveau départemental au régional.
- Accompagner les Clubs et Comités Départementaux Handisport (*Cher, Eure et Loir, Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret et Indre*).

L'ensemble des objectifs pourront être atteints via la mise en place d'actions orientées autour de 4 axes de développement détaillés par la suite : Accompagnement / Développement terrain / Formation/ Perfectionnement

B. Ressources techniques

a) Equipe Technique Régionale

L'Équipe Technique Régional (ETR) correspond à l'ensemble des agents de développement Handisport de la région ainsi que les référents de discipline présents sur la région. De temps à autre des acteurs spécifiques peuvent être amenés à intégrer l'ETR pour la structuration des actions. Le rôle de l'ETR réside dans la mutualisation des connaissances permettant l'organisation et la réalisation d'événements Handisport sur l'ensemble du territoire.

Le CRH Centre Val de Loire assure la coordination de l'Équipe Technique Régionale et des différents projets par :

- L'organisation de regroupements de travail.
- Des échanges privilégiés avec les référents disciplinaires, des instances de l'Etat, des commissions fédérales...
- La création d'outils communs et/ou collaboratifs
- La participation des membres de l'ETR sur les événements régionaux (*journées disciplinaires, stage JAP, stage de perfectionnement, JRAH*)
- La participation aux regroupements nationaux (*Formation et Partage d'Expérience, Journées Nationales Handisport, Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport*)

b) Clubs

Les clubs représentent la première structure en lien avec les sportifs. Ils offrent la possibilité à leurs licenciés de participer aux différents événements organisés par le CRH CVL. Ils sont aussi le relai des informations entre les comités Handisport et leurs licenciés.

Le réseau des clubs est agrémenté et fidéliser via les CDH mais également via le CRH. Effectivement, les clubs sont supports des journées et événements du CRH CVL.

A travers l'équipe d'encadrants et de bénévoles présents au sein des clubs, le CRH CVL peut solliciter leur expertise et leur expérience pour le développement de la pratique Handisport.

C. SWOT

Diagnostic interne & externe du Comité Régional Handisport Centre Val de Loire

	Forces	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none">• Parc de matériel• Relation CRH/CDH• Relation ligues homologues• Diversité de l'offre de pratique	<ul style="list-style-type: none">• Ressources bénévoles faible• Fort turn over de salariés• Communication et visibilité• Document type de travail• Communication interne et externe mal organisée
Externe	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none">• Relation avec les instances (DRAJES, Conseil Régional, CROS, CPSF)• Écoute des partenaires privés• Établissement de santé• Paramédical	<ul style="list-style-type: none">• Politique d'inclusion• Perte de délégation• Moyens financiers (<i>dépendance des aides publiques</i>)• Zones géographiques carencées

II. Accompagnement

L'accompagnement du CRH Centre Val de Loire s'effectue auprès de l'ensemble des acteurs du champ du handicap développant ou souhaitant développer la pratique Handisport sur la région.

Pour l'ensemble des structures présentées ci-dessous : CDH, clubs, structures Handicap, le CRH CVL propose de façon non exhaustive :

- La mise à disposition de matériel spécifique, de véhicules, d'outils de communication...
- L'aide aux manifestations (*communication, récompenses, logistique...*)
- Être l'intermédiaire entre la Fédération Française Handisport, les outils fédéraux, les CDH, les clubs et les particuliers.
- Être le relais avec les instances régionales. (*DRAJES, Conseil Régional, CROS, CPSF*)

A. Comités Départementaux Handisport

CONSTAT :

Les relations avec les CDH étaient très hétérogènes durant la paralympiade.

Très peu de contact avec le CDH 18 et CDH 37. Nouvelle création du CDH 28 (2019) et CDH 36 (2022).

En revanche, les relations avec le CDH 41 et le CDH 45 ont toujours été régulières et efficaces.

Une relation de proximité doit être établie entre le CRH CVL et les CDH.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20 & 20-24		Objectifs quantifiables
		16-20	20-24	2024-2028
Renforcer les liens CRH / CDH	Nombre d'accompagnements (hors réunion ETR) *	/	96	96
	Nombre de réunions ETR annuelles*	/	12	12
	Moyenne (en %) de satisfaction d'accompagnement du CRH des CDH sur le DVT **	/	/	90
	Nombre de prêts de matériel à destination des CDH *	/	7	40
	Nombre de contributions à la communication numérique (affiche, publication ...) *	/	0	10
	Nombre d'outils communs et collaboratifs **	/	3	5
	Taux de présence des salariés sur les réunions ETR	/	100%	100%
	Moyenne d'élus par département aux réunions ETR salariés/élus	/	/	2
	Nombre de départements comptant la présence d'élus lors des réunions ETR salariés/élus	/	/	6

Les chiffres 2020 ne sont pas quantifiables à cause du changement d'équipe de salariés.

**Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement*

PROJECTION :

La volonté du CRH CVL est de pouvoir accompagner tous les CDH en fonction de leurs projets, de leurs besoins et de leurs demandes. Pour cela, l'objectif principal est de créer du lien avec les équipes

qui représentent chaque CDH que ce soient les salariés ou les élus. Les relations doivent être régulières et facilitées par les salariés du CRH.

Le CRH CVL intervient selon les besoins dans divers domaines, que ce soit pour l'accompagnement administratif, l'organisation ou le soutien dans la gestion d'événements, la mutualisation du matériel ou des outils de travail.

La fidélisation des salariés est également l'un des objectifs car le changement de personnel constant ne permet pas d'évolution mais plutôt un recommencement. A termes, il serait idéal que chaque CDH ait un salarié.

B. Clubs

CONSTAT :

Les clubs et licenciés représentent les sources vives de la région.

- ✓ Le CRH CVL est présent pour accompagner les clubs de la meilleure des façons.
- ✓ Le CRH CVL accompagne et soutient l'ensemble des démarches nécessaires favorisant le développement Handisport qu'elles soient organisationnelles ou administratives.
- ✓ L'accompagnement s'effectuera aussi bien sur l'aspect découverte, loisir que sur de l'aspect compétition.
- ✓ Le CRH CVL organise de multiples événements sportifs en collaboration avec les clubs affiliés.
- ✓ Les clubs sollicitent de façon régulière le CRH CVL pour le prêt de matériel sur des durées courtes ou annuelles.
- ✓ Le nombre de clubs affiliés est passé de 53 à 68 sur cette dernière paralympiade, soit une augmentation de 30%. En revanche, malgré cette augmentation le nombre de licenciés n'apas une augmentation similaire. L'hypothèse de cette différence d'augmentation peut être expliquée par la perte des fédérations qui sont maintenant délégataires. En effet les clubs de ces fédérations, ont beaucoup de succès chez les personnes en situation de Handicap moteur et sensoriel. Les sportifs pratiquants toujours leur discipline privilégiée, ne font plus partie des effectifs de la FFH.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20 & 20-24		Objectifs quantifiables
		16-20	20-24	2024-2028
Renforcer le lien avec les clubs	Nombre de structures affiliés**	53	68	80
	Nombre de dossiers déposés au DVT (PSF)*	40	64	60
	Nombre d'évènements (sportifs, formations...) co-organisés ou soutenus*	/	40	50
	Nombre de prêts de matériel. *	/	31	40
	Nombre d'action de communication mettant en avant les clubs (affiche, publication...)*	/	100	150
	Nombre d'aide à la classification *	/	4	10
	Moyenne des clubs labellisés chaque année *	/	13	25
	Nombre de clubs présents dans le Handiguide **	/	11	80
	Nombre de participations de clubs à des évènements nationaux *	/	21 <small>Sur l'année 2024</small>	80

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

PROJECTION :

L'accompagnement du CRH CVL auprès de ces clubs et des futurs clubs souhaitant adhérer à la Fédération Française Handisport reste primordial. Les dispositifs fédéraux proposés aux clubs doivent être de plus en plus soutenus par le CRH CVL afin d'affirmer la qualité des clubs présents sur le territoire auprès des instances.

Le CRH CVL est pilote de l'expertise régionale Handisport de par la présence et l'investissement des clubs et bénévoles. Afin de maintenir et de monter en compétence ce réseau d'acteurs, le CRH CVL s'attachera à proposer des formations adaptées.

L'aspect communication, qui favorise la reconnaissance du Handisport, sera soutenu par le CRH auprès des clubs. Cela par l'aide à la création d'affiches, la valorisation des clubs sur les réseaux sociaux du CRH CVL, par la mise en avant des résultats des clubs auprès des instances ou encore par la constitution d'un livret club.

Le CRH CVL souhaite également pour cette paralympiade mettre en avant lors de ces AG les clubs les plus investis. La forme n'est pas encore déterminée.

Le CRH CVL continuera d'accompagner ses clubs dans les tâches administratives favorisant l'évolution des clubs (matériel, compétences d'encadrement et d'entraînement, organisation d'évènements...).

C. Structures handicap

Par structures Handicap, il est entendu : ESMS, Asso Handicap, Maison Sport-Santé (MSS), Professionnels du domaine para-médica, Centre de rééducation, Structures publiques (ex : centre hospitalier, maison de santé, MDA ... (liste non exhaustive)

CONSTAT :

Le développement Handisport se porte actuellement plus vers les ESMS, mais cette dynamique est bouleversée par la politique d'Inclusion. En effet, les ESMS accueillent de plus en plus de PSH avec un grand handicap donc une possibilité de pratique réduite.

Au niveau régional il n'y a pas d'échange avec les associations de Grand Handicap, cependant des relations existent avec certains comités départementaux / clubs.

Pour l'année 2024 nous sommes à une moyenne de 2,5 établissements présents par événement organisé.

Actuellement une relation existe entre un Comité Départemental Handisport et une association de kiné pédiatrique. Trop peu de relation existe avec ces professionnels du para-médical.

PROJECTION :

Contenu de la politique d'inclusion, les CDH et le CRH doivent diversifier leur réseau de structures Handicap afin de faire connaître le Handisport. Ainsi de nouveaux pratiquants pourront s'orienter vers la pratique en club par une mise en relation faciliter par les CDH.

Le CRH CVL cherchera à se rapprocher des structures régionales œuvrant pour le handicap (APF, UGECAM, MSS, APAJH, ADAPT, Asso de kinésithérapeute, Asso d'ostéopathe...) afin d'agrandir son réseau et conventionner avec ces organismes pour acter les relations.

Dans cette dynamique le CRH CVL cherchera à maximiser sa présence au sein des différentes actions organisées par les acteurs ciblés.

Toutes structures Handicap - Hors ESMS				
Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20 & 20-24		Objectifs quantifiables
		16-20	20-24	2024-2028
Favoriser les relations avec les structures	Nombre de structures conventionnées. **	/	1	8
	Nombre de mise en lien des pratiquants avec les salariés/ élus des CDH. *	/	2	10
Créer un outil de recensements des structures Handicap	Création de l'annuaire	/	0	1
Enrichir l'outil de recensement.	Nombre de structures référencées dans l'annuaire. **	/	0	25
Sensibiliser aux différentes pratiques et le matériel Handisport (sensibilisation, flyer...)	Nombre d'actions effectuées au sein ou en collaboration avec les structures. *	/	12	20
ESMS				
Définir une offre de pratique au sein de l'établissement et l'intégrer au projet d'établissement	Nombre d'ESMS affiliés **	1	3	5
	Nombre de licenciés émanant des ESMS **	15	25	40
	Nombre de licenciés présents sur l'offre de pratique Handisport en moyenne *	/	2.5	4
Intégrer les dispositifs fédéraux au sein des ESMS	Nombre de dispositifs fédéraux mis en place. *	/	3	10

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

III. Développement Terrain

Dans cette partie, le terrain est un terme générique qui englobe différents aspects concrets du territoire. Ici, nous développerons donc le calendrier sportif mis en place par le CRH CVL tout au long de l'année, toutes les relations avec les instances qui œuvrent pour la visibilité et l'évolution de l'Handisport. Par développement on entend le maintien des actions d'ores et déjà en place mais également le fait d'accroître le nombre d'événements en faveur du public Handisport.

A. Calendrier sportif

Le calendrier sportif régional est né sur la saison sportive 2021-2022 comprenant dix journées de découverte ciblées sur les disciplines prioritaires du CRHCVL.

Rappel des disciplines prioritaires sur la région : Basket-Fauteuil, Foot-Fauteuil Electrique, Boccia & Activité de Pleine Nature.

Le terme « structures » désignera dans cette partie, toutes les structures pouvant s'affiliées telles que les clubs, les ESMS, les comités handisports, les associations paramédicales...

CONSTAT :

Au fil de la paralympiade 2020-2024, le calendrier organisé par le CRH CVL n'a cessé d'évoluer atteignant plus de vingt journées sportives programmées aussi bien en semaine qu'en week-end. Au total sur la région CVL, c'est 73 journées proposées.

En 4 ans, les chiffres ont évolué positivement pour chacun des 4 objectifs, ce qui est positif, malgré le changement de l'équipe ETR arrivée en cours de paralympiade. Ces résultats nous confortent dans la poursuite du calendrier sportif.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20 & 20-24		Objectifs quantifiables
		16-20	20-24	2024-2028
Augmenter et fidéliser le nombre de structures affiliées et de licenciés	Nombre total de structures affiliées **	48	68	80
	Nombre total de licenciés **	686	784	900
	Nombre de structures non renouvelées **	/	/	68
Attirer de nouvelles structures et de nouveaux pratiquants	Nombre de nouvelles structures *	/	11	10
	Nombre de nouveaux licenciés *	305	392	200
Structurer l'offre et la diversité des pratiques de la région CVL	Nombre de journées sportives loisirs et compétitions (CDH + CRH + clubs) *	/	73	150
	Nombre de championnats régionaux **	/	2	2
	Nombre de disciplines prioritaires FFH, CRH et CDH proposées sur le territoire **	/	7	9
	Nombre de référents disciplinaires **	/	1	3

* Les chiffres sont issus de l'extranet Handisport.

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

PROJECTION ;

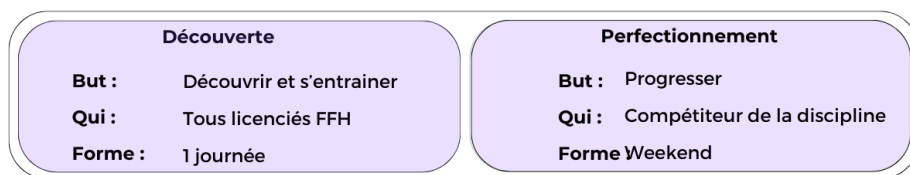
Pour cette nouvelle paralympiade les événements sportifs seront construits autour d'un calendrier sportif défini par les disciplines prioritaires. Il sera construit en amont de la saison sportive et en co-construction avec les CDH et/ou club, afin de favoriser le maillage territorial.

Le calendrier sportif se compose de 4 types d'évènements :

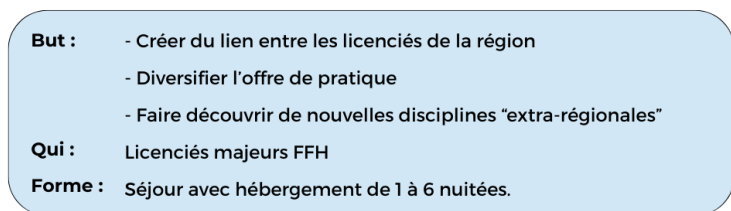
- Des journées multisports/uni disciplinaire de découverte.
- Des stages de perfectionnement uni disciplinaire.
- Des compétitions régionales.
- Des séjours sportifs multisports

L'objectif du CRH CVL est de construire un réseau de référents disciplinaire pour chacun des sports prioritaires. Ces référents auront pour objectifs de développer la discipline à travers différentes missions telles que l'organisation de stages, de journées sportives, de réunions avec les clubs ...

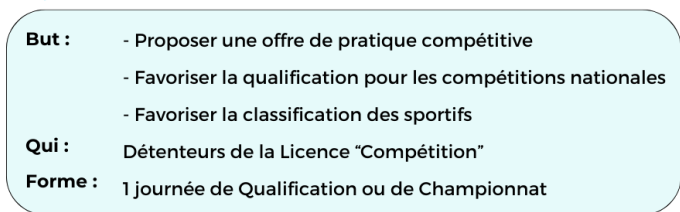
Journées disciplinaires



Séjour sportif



Compétitions régionales



B. Acteurs et Réseaux

Pour son fonctionnement et son développement le CRH CVL, s'appuie sur différents acteurs définis dans le tableau ci-dessous (Liste non exhaustives).

Etat	Domaine Sportif	Education	Entreprises
Conseil Régional DRAJES MRP ANS	FFH CROS CPSF Ligues homologues	Ecoles publiques et privées Universités Etablissement "supérieur"	Groupe National Entreprise locale Fondations

CONSTAT :

➤ Etat :

Une convention pluriannuelle de fonctionnement est définie avec les représentants de l'Etat à l'échelle régionale.

Le CRH CVL émerge auprès des acteurs de l'État pour des aides à l'emploi, au matériel et à l'ensemble des appels à projets.

➤ Domaine sportif :

Des conventions de fonctionnement sont établies avec deux ligues homologues à savoir la ligue de Tennis de Table et celle de Football.

Deux conventions établies avec la ligue de Football et de Tennis de table.

Des relations avec d'autres ligues qui ne sont pas officialisées par une convention : Basketball et Athlétisme.

Les relations avec les commissions sportives de la fédération favorisent l'apport d'expertise.

Ligues délégataires : Les fédérations délégataires sont de plus en plus nombreuses.

➤ Education :

Une collaboration avec l'éducation nationale a eu lieu pour la formation des professeurs d'EPS. Cependant celle-ci a eu lieu 2 années et a pris fin, car cette dernière ne correspondait pas à la réalité du terrain (Beaucoup d'élèves en situation de handicap mental et très peu en situation de handicap moteur et sensoriel).

➤ Entreprise et écoles privées :

Le CRH CVL est en partenariat avec près de 2 entreprises définissant une convention de partenariat annuelle ou pluriannuelle. Chaque convention établie avec une entreprise est pérennisée. Quant aux fondations, le CRH CVL répond, lorsque cela correspond aux critères, à un maximum d'appels à projet.

Un mécénat de compétence a également eu lieu pour la création de supports de communication (Kakémono de discipline). .

- **Bénévoles** : Très peu de bénévoles que ce soit sur la saison sportive ou lors d'événements ponctuels de grande échelle sur la plupart des départements mais également à l'échelle du CRH CVL.

	Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20& 20-24		Objectifs
			2020	2024	2028
Etat	- Maintenir une relation d'échange. - Assurer les ressources financières du CRH CVL (Etablir les demandes de subvention). - Assurer le positionnement du CRH	Nombre d'entrevues avec les services régionaux de l'État.	16	24	30
Domaine sportif	Créer et Renforcer le lien avec les ligues homologues - Lien avec les commissions FFH - Lien avec le CROS - Lien avec CPSF	Nombre de conventions établies *	8	9	16
		Nombre d'évènements co-organisés (réunions, mise à disposition de matériel, présence le jour J, aide financière directe ou indirecte)	/	50	75
	Créer et Renforcer le lien avec les ligues délégataires.	Nombre de conventions établies *	/	/	2
Education	Développer les actions avec l'UNSS et l'USEP.	Nombre d'interventions communes Handisport / UNSS - USEP	/	/	24
Entreprise	-Entretenir les partenariats financiers - Créer des nouveaux partenariats financiers - Favoriser le mécénat de compétences	Nombre de conventions*	3	2	5
		Nombre d'actions en collaboration avec les partenaires	/	16	25
Bénévoles	Augmenter le nombre de bénévoles	Nombre de bénévoles recensés dans la base de données régionale. **	/	19	80

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

PROJECTION :

➤ Etat :

La convention pluriannuelle avec le Conseil Régional doit perdurer. Les entrevues avec les acteurs de l'État doivent être réguliers afin de rendre compte des actions Handisport sur le territoire.

Le CRH CVL doit réaffirmer sa position auprès du Conseil Régional en tant qu'expert du Handisport en notifiant toutes les actions réalisées sur le territoire.

Le CRH CVL souhaite être un acteur reconnu lors des temps de travail autour du sport & handicap. Il en va des salariés et élus d'être force de proposition pour intégrer, dans la mesure du possible, des instances traitant de ce thème.

➤ Domaine sportif :

Le CRH CVL se rapproche des Ligues homologues pour des actions communes (Basket-Ball, Athlétisme, randonnée, course d'orientation). L'objectif va être de pérenniser ces relations via des actions et des conventions. Les conventions avec la ligue de Foot et de Tennis de Table doivent être poursuivis.

Le CRH CVL, s'attachera à se rapprocher des ligues homologues, ayant la délégation, afin d'apporter son expertise. Des *conventions d'accompagnement* pourront être établies dans des domaines variés : formations, prêts de matériel, expertise et conseils d'accompagnement.

➤ Education :

Depuis septembre 2024, le CRH CVL est en relation avec UNSS CVL afin de déployer, par l'intermédiaire des acteurs départementaux, des actions communes visant à se faire connaître par les élèves en situation de Handicap Moteur et sensoriel. Ces premières approches pourront permettre de prendre contact avec les familles et d'orienter, pour les jeunes qui le souhaitent, vers l'école du sport ou les clubs affiliés.

Un second projet en partenariat avec le CPSF, l'éducation Nationale et notamment l'IPR EPS, l'UNSS, l'USEP, la FFSA CVL, la DRAJES et CRH CVL est en cours de création. Les lignes sont encore un peu floues, mais les deux objectifs prioritaires pour nous sont le recensement des élèves en situation de Handicap et l'adaptation des cours d'EPS pour ces mêmes élèves.

➤ **Entreprise et écoles privées :**

Les actions avec les entreprises permettent de financer le fonctionnement du comité et de développer le Handisport sur la région. Des projets à l'échelle régionale déclinable dans plusieurs départements ont été envisagés pour cette nouvelle paralympiade. Le CRH CVL est également sollicité pour des actions ponctuelles pour les entreprises de plus petites envergures. L'objectif est de créer des conventions de partenariat sur plusieurs années, afin de pérenniser le travail entrepris et les relations avec les organisateurs.

Les actions de sensibilisation avec les écoles privées, permettent de toucher de futurs encadrants PSH mais également, pour les écoles d'autres domaines, de pouvoir rendre le handicap visible et compréhensibles. Des bénévoles peuvent également se dévoiler de part ces actions.

➤ **Bénévoles :**

Une base de données de bénévoles au niveau régional a été créée en janvier 2024. Cette base, est alimentée par les CDH, ce qui permet d'avoir un vivier dans tous les départements et de pouvoir anticiper sur les différents changements de salariés.

Un travail sur la reconnaissance administrative mais aussi personnelle des bénévoles va être mise en place, afin de pouvoir les remercier et les fidéliser.

C. Image du CRH et rayonnement

L'image du CRH coïncide avec ses actions quotidiennes. L'ensemble des actions de communication doivent permettre de faire rayonner, à l'échelle régionale et nationale le CRH CVL.

CONSTAT :

Actuellement peu d'outils existent au sein du CRH CVL pour favoriser son rayonnement et sa visibilité.

PROJECTION :

Le CRH CVL reste dans l'optique d'être l'organe référent du matériel Handisport favorisant le prêt auprès de ces structures. La mutualisation reste essentielle pour la nouvelle paralympiade.

Le CRH CVL souhaite favoriser la mixité des supports de diffusion d'information. Cela passe par la mise en place d'un nouveau site internet, la création de supports de communication à destination des clubs et CDH et l'alimentation continue des réseaux sociaux.

Le CRH CVL reste dans son optique d'organiser 2 événements nationaux par saison sportive sur le territoire.

En mettant en œuvre ces stratégies, le CRH CVL va pouvoir renforcer sa présence et son impact sur son territoire, tout en promouvant la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20& 20-24		Objectifs quantifiables
		2020	2024	2028
Rester à jour des techniques de communication	Nombre de supports de diffusion numériques (site, réseaux sociaux, mail, newsletter, flickr...)**	2	5	5
Améliorer notre visibilité auprès du grand public	Nombre de follower sur les réseaux **	/	1872	3600
	Nombre d'interactions sur les réseaux sociaux**	/	2300	4000
	Nombre d'articles de presse*	/	12	40
Créer et actualiser des supports de présentation	Nombre de supports (livret club, livret partenaire, livret CDH...)**	/	1	3
Organiser des compétitions nationales afin de créer un engouement auprès du réseau et des acteurs du CRH CVL.	Nombre de compétitions nationales organisées. *	8	7	8
	Nombre de partenaires présents lors de ces compétitions. *	20	20	32
Se positionner en tant que Centre ressource Handicap	Nombre de présences du CRH dans les commissions/ conférence sur le thème du « Handicap » *	/	2	6
Se positionner comme Centre de Ressource Matériel Handisport	Nombre de nouveaux matériels Handisport (Hors matériel péda.) **	13	72	30
	Nombre de prêts de matériel (tous destinataires) *	20	40	100

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

IV. Formation

La formation est un pilier essentiel du développement sur le territoire.

La formation des différents acteurs permet d'augmenter l'offre de pratique spécifique pour les PSH mais également d'augmenter la qualité et l'expertise des interventions.

Le champ de la formation est vaste, nous parlerons donc ici de deux types de formation :

- Les formations fédérales initiées par le CRH puis co-organisées avec le pôle formation de la FFH. Les intervenants sont recrutés et financés par la FFH.
- Les formations régionales sont pilotées en intégralité par le CRH qui peut intervenir seul, avec des prestataires extérieurs et des bénévoles.

Depuis 2023, le CRH CVL intervient dans une nouvelle action de formation dirigée par le CPSF, alliant la FFH et la FFSA. Cette action appelée « Clubs Inclusifs », financée par les collectivités, propose en 5 jours non consécutifs, des modules de théorie et de pratique Handisport, Sport Adapté et « administratif », à destination des élus de clubs et de leurs encadrants.

CONSTAT :

Avant 2024, le référent formation du CRH CVL se consacrait principalement aux formations de découverte du Handicap et du Handisport nommé l'Abécédaire. Ces formations ont principalement eu lieu avec les organismes de formations du Bpjeps-APT. D'ailleurs depuis 2016, une seule discipline est représentée dans les formations fédérales : le rugby Fauteuil. Cela paraît assez peu, contenu des 9 disciplines prioritaires du territoire. Aujourd'hui le Rugby fauteuil n'est plus du tout présent sur la région, en revanche d'autres disciplines se sont beaucoup développées telles que le tennis de table, la boccia et l'athlétisme.

Entre 2020 et 2023 des formations de l'Abécédaire avaient encore lieux en STAPS et avec l'organisme FORMASAT. Ces deux structures n'ont pas renouvelé leur convention car non satisfaits des prestations.

Les formations régionales en partenariat avec la ligue de Football perdurent et s'intensifient avec un module contenant plus d'heures et sur plus promotions de BMF (Brevet Moniteur de Foot)

Depuis septembre 2023, le CPSF a créé une « sensibilisation sports et Handicap » appelée « Clubs Inclusif ». Ce sont les comités régionaux et/ou départementaux Handisport et Sport adapté et le CPSF qui interviennent sur ces journées et sur le suivi de 6 mois. Au total, 20 sessions de prévisions jusqu'en décembre 2025, arrêt du projet.

Au début de saison 2023, un projet de recensement des besoins en formations a été entamé sur la région Centre Val de Loire grâce à la création d'un tableau collaboratif entre le CRH et les CDH, relais de tous les acteurs Handisport du territoire.

Les formations de l'ETR ont lieu lors des rassemblements de l'ETR. Les thèmes sont variés et diverses et dépendent du besoin de l'équipe. Des formations gérées par des prestataires extérieurs comme la Semaine de formation, en mars 2024, sur la Langue des Signes Française A1.1 a été grandement appréciée avec 7 participants.

PROJECTION :

➤ **Formations Fédérales :**

La dynamique de cette nouvelle paralympiade réside dans l'équilibre des disciplines proposées à la formation. Bien entendu, les demandes du territoire correspondent à la première donnée prise en compte et sont centralisées grâce à la base de données collaborative créée en octobre 2023.

L'objectif est de former à tous niveaux dans différentes disciplines afin de faire monter en expertise les entraîneurs expérimentés mais également de perfectionner les entraîneurs novices avec le public Handisport.

➤ **Formations régionales :**

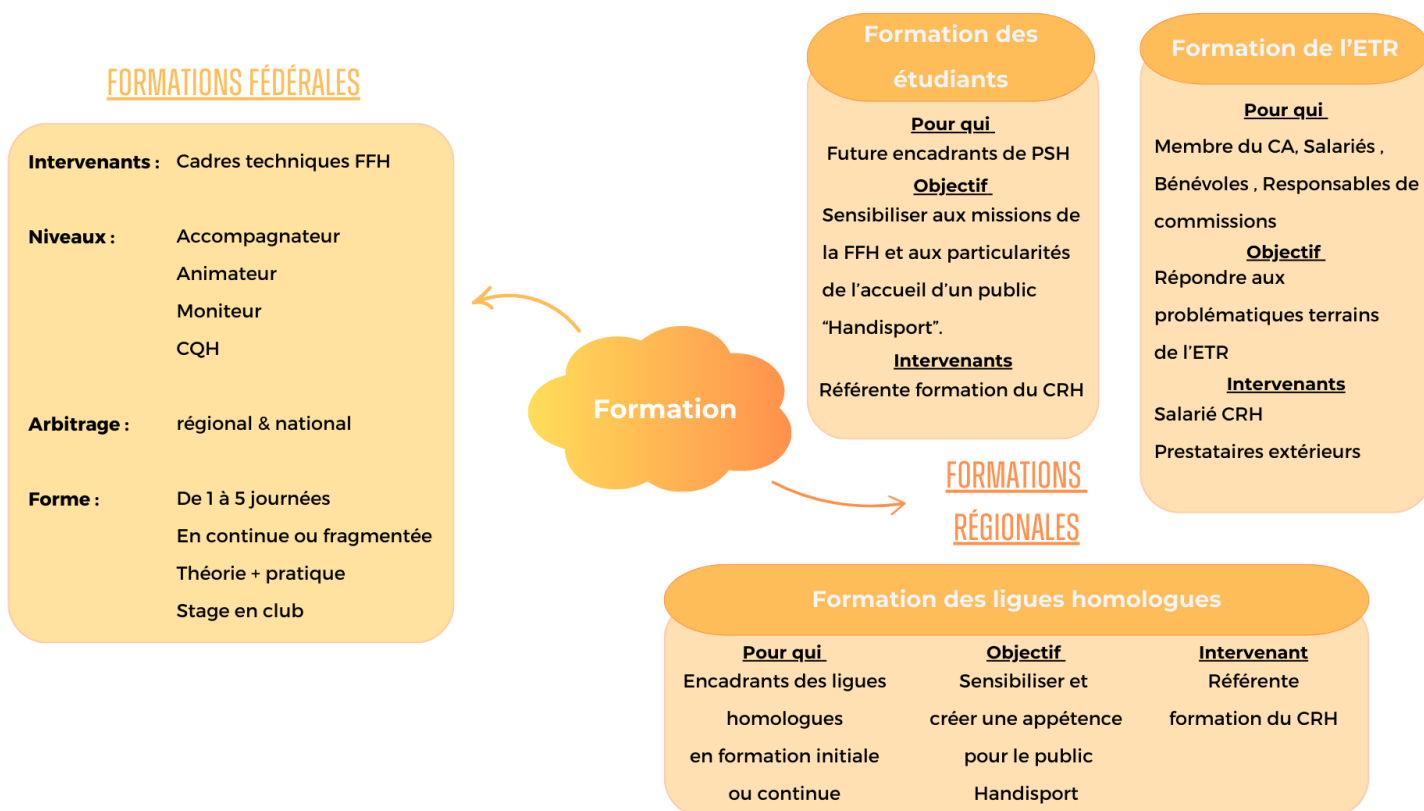
La formation des étudiants, futurs encadrants PSH, reste un axe important. Les relations avec les écoles, une fois créées doivent être maintenues par des prestations de qualité et un bon suivi. La signature de conventions pluriannuelles permettrait de sécuriser ce partenariat sur plusieurs saisons.

La formation avec la ligue de Foot est re-signée pour 4 ans. L'objectif est de pouvoir former les encadrants d'autres ligues homologues soit dans la formation initiale, soit en formation continue. Les ligues les plus proches seraient celle de l'athlétisme, du basketball et du tennis de table.

Les formations de l'équipe technique Régionale resteront la plupart du temps associées aux rassemblements de l'ETR. D'autres formations seront envisagées en fonctions des demandes et de besoins.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20& 20-24		Objets quantifiables
		2020	2024	2028
Formations fédérales				
Augmenter le niveau de compétences des techniciens	Nombre de formations organisées *	19	0	8
	Nombre de participants CVL total*	294	0	50
	Nombre de disciplines représentées **	Rugby (x3) Abécédaire	0	5
Les formations régionales				
Répondre aux problématiques de l'ETR	Nombre de formations ETR organisées *	12	12	12
Sensibiliser et créer une appétence des encadrants sportifs à l'accueil du public Handisport (formation initiale et formation continue)	Nombre de ligues homologues organisatrices de modules handisport **	1	1	5
	Nombre des sessions de formations organisées toutes ligues confondues *	4	4	20
Sensibiliser et/ou former les étudiants, futurs acteurs du champ du Handicap , aux missions de la FFH et aux particularités de l'accueil d'un public "Handisport".	Nombre d'établissements proposant un module Handisport *	/	2	4
	Nombre de journées de formation (minimum 2h00) *	/	24	30
	Nombre de Conférences *	0	1	5

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement



V. Perfectionnement

Le perfectionnement consiste à proposer des événements favorisant l'élévation des compétences aussi bien pour les sportifs que pour les encadrants. Cela va bien au-delà de l'amélioration des performances physiques. Il englobe plusieurs aspects essentiels :

1. Technique : Affiner les gestes spécifiques à chaque discipline, en tenant compte des adaptations nécessaires.
2. Matériel : Optimiser et personnaliser l'équipement pour maximiser les capacités de l'athlète.
3. Tactique : Élaborer des stratégies de compétition efficaces.
4. Savoir-faire : Connaître chaque handicap et leurs possibilités.

Afin de structurer les disciplines prioritaires, le CRH souhaite partager l'organisation et le développement de chacune d'entre elles, avec un « Référent disciplinaire ». Cette personne, selon son profil et le temps à accorder à cette mission pourrait s'occuper de missions telles que :

- Organiser des journées de découvertes, des stages perfectionnements, des réunions de clubs ...
- Accompagner les sportifs sur les événements FFH tels que la JAP, les JRAH ; les JNAH ...
- Assurer le lien avec le CRH, la ligue homologue et la commission de la FFH.

Une fiche de Mission est créée depuis début 2025 afin de pouvoir recruter les personnes volontaires.

Les différents dispositifs organisés par le CRH CVL, présentés ci-dessous, sont des leviers au perfectionnement du Handisport dans la région.

A. CERH – Athlétisme

Le CERH CVL – Athlétisme est une structure du CRH-CVL regroupement des Club d'athlétisme affiliés ayant pour objectif de développer la pratique de l'athlétisme. Une convention entre le CRH CVL et ces clubs est signée chaque année permettant aux sportifs de s'entraîner de façon plus pointue, de se regrouper avec d'autres athlètes régionaux, de participer aux événements nationaux FFH par équipe et de participer à des compétitions individuelles avec une aide financière. Quant aux encadrants, ils ont la possibilité de se réunir pour des formations et partage d'expérience.

Financé par le Conseil Régional, le CERH CVL – Athlétisme décide de consacrer l'ensemble des moyens à tous sportifs en situation de handicap moteurs et/ou sensoriel pratiquant l'athlétisme en loisir, en compétition ou à haut niveau, en prenant en compte non seulement l'aspect sportif (entraînement et compétition) mais aussi l'aspect médical et logistique.

Le CRH CVL souhaite développer ce dispositif sur tout le territoire Centre val de Loire à mesure d'au moins un club support dans chaque département.

CONSTAT :

Le CERH CVL à été créé en septembre 2020 pour de jeunes athlètes à potentiels s'inscrivant dans une démarche d'accès à la performance, et ce dès le plus jeune âge, en liant projets social, sportif et scolaire et tout en restant dans leur milieu familial.

Ainsi, une quinzaine de sportifs sont passés par le CERH dont une dizaine ayant profiter des rassemblements. Ces chiffres ne représentent que les personnes licenciées FFH. Or, il s'avère que des athlètes en situation de handicap moteur ou sensoriel, pratiquent en tant qu'athlète « valide » et non dans le circuit Handisport.

Une participation aux Jeux Paralympiques pour deux des athlètes : Manon GENEST (médaille de bronze) et Marie NGOUSOU.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20 & 20-24		Objectifs quantifiables
		2020	2024	2028
Accroître le rayonnement du CERH	Nombre de clubs conventionnés **	/	11	16
	Nombre de départements concernés **	/	3	6
	Nombre de licences cumulées chaque année *	/	22	30
Augmenter le niveau de pratique	Nombre de sportifs ayant participé à des compétitions nationales * (1 personne ne compte que pour Un)	/	11	20
	Nombre de sportifs ayant participé à des compétitions internationales* (1 personne ne compte que pour Un)	/	6	6
	Nombre de sportif sur liste « haut niveau » ** (1 personne ne compte que pour Un)	/	4	4
Favoriser le sentiment d'appartenance	Nombre de regroupements *	/	6	7
	Nombre de sportifs présents dans l'équipe régionale **	/	0	6

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

PROJECTION :

L'année 2024 fut une année de pause pour le CERH CVL avec la préparation des JP et de toutes les compétitions qualificatives.

Pour cette nouvelle paralympiade, le CRH CVL souhaite augmenter l'adhésion et l'engouement des clubs et des sportifs sur les actions menées par le CERH. Ainsi, début 2025, en partenariat avec les CDH, une première phase de recensement des besoins aura lieu avec les clubs d'athlétismes volontaires, affiliés ou non affiliés. A l'issue de cette phase de recensement le CERH reverra, ou non, son fonctionnement, la proposition de ses actions et de son accompagnement.

Le rayonnement du CERH est trop faible et n'est pas assez représenté sur les six départements. Ainsi, l'objectif est de mobiliser de nouveaux clubs en prenant connaissance des sportifs en situation de handicap moteur ou sensoriel qui pratiquent avec une licence « valide ». Ces personnes, si elles acceptent pourraient encourager leur club à s'affilier, bénéficier d'accompagnement du CRH et d'intégrer le CERH. Le circuit Handisport leur permettrait une offre de pratique double et adaptées à leurs capacités.

Depuis ses débuts, le CERH CVL a accompagné 4 sportifs qui ont été inscrits sur la liste « Haut Niveau » et une dizaine qui ont pu concourir sur les compétitions nationales. Parmi ces dix sportifs, seulement deux ont pu participer aux Jeux Paralympiques 2024. L'objectif de ce nouveau cycle est donc de maintenir ces 4 sportifs sur la liste « Haut Niveau » et d'augmenter le nombre d'athlètes pratiquant au niveau national voir international.

Au-delà des performances attendues par les quelques athlètes de haut-niveau, le CRH CVL souhaite créer une dynamique de cohésion et d'unité régionale autour de la discipline qu'est l'Athlétisme. Cela ne sera possible qu'avec des regroupements alliant les sportifs et leurs entraîneurs pour des temps d'entraînement groupés, des moments de formations ou d'information et des temps de cohésion conviviaux. Cela en collaboration avec la commission athlétisme de la FFH. Cet objectif inclus un large public de pratiquants quelque soit l'âge, le type de handicap ou le niveau de pratique. La composition d'une équipe régionale va dans ce sens !

B. Les stages perfectionnements

Les stages de perfectionnement correspondent à des regroupements de sportifs pratiquant en compétition et souhaitant améliorer leur niveau de pratique.

CONSTAT :

Les sportifs en compétition sur la région souhaitent des temps de pratique avec d'autres sportifs de leur discipline afin de varier les adversaires. Actuellement, des stages perfectionnement existent en Tennis de Table depuis la saison 2023-2024. Les sportifs sont demandeurs mais la difficulté réside dans la mobilisation d'encadrants diplômés et qualifiés. Les stages permettent le partage d'expérience entre les entraîneurs.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20& 20-24		Objectifs quantifiables
		2020	2024	2020
Agrandir le réseau d'encadrant mobilisable	Nombre d'encadrants mobilisé*	0	4	10
Organiser des stages de perfectionnement	Nombre de stages*	0	2	30
	Nombre de disciplines proposées**	0	1	3
	Nombre de clubs mobilisés*	0	2	10
Améliorer le niveau de pratique	Nombre de sportifs en compétition*	20	60	80

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

PROJECTION :

Au cours de la paralympiade 2024-2028 le CRH CVL souhaite s'attacher à l'organisation de stage perfectionnement dans trois disciplines à savoir ; tennis de table, boccia et athlétisme.

- Tennis de table : Le tennis de table est la discipline la plus représentée dans la région avec 16 sportifs engagés en compétition. Les stages perfectionnement tennis de table s'organiseront à raison de 5 par année sportive.
- Boccia : La Boccia se pratique dans chaque département de la région. Le CRH CVL mobilisera les clubs et les entraîneurs pour l'organisation des stages.
- Athlétisme : En relation avec le Centre d'Entraînement Régional Handisport d'Athlétisme, le CRH CVL organisera des stages de perfectionnements. (CF. paragraphe : V. Perfectionnement - .A : CERH Athlétisme). *

C. Les jeunes

La FFH propose deux dispositifs nationaux pour les jeunes qui se déclinent au niveau régional. Le niveau régional permet de repérer les jeunes pour participer à l'évènement national.

- Stage Jeune A Potentiel (JAP) : Temps d'entraînement annuel d'une semaine sur les vacances d'Octobre (national) et sur les vacances de février (régional CVL).

- Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport (JNAH) : Temps de confrontation. Les jeux régionaux et jeux nationaux s'organisent alternativement d'une année sur l'autre.

Il existe également plusieurs championnats de France jeune (Sarbacane, Basket-Fauteuil, Futsal, Natation).

CONSTAT :

➤ **Equipe régionale**

Actuellement le CRH CVL a constitué, lors d'une édition, une équipe régionale de futsal. Cela fut rendu possible car le CRH CVL était l'organisateur de la Coupe de France.

➤ **Stage jeune a potentiel**

Le stage Jeune A Potentiel régional s'effectue chaque année au CREPS de Bourges sur la première semaine des vacances de février. Il regroupe en moyenne 12 sportifs de la région. Le tennis de table, la boccia, l'athlétisme, la natation et le basket-fauteuil sont les disciplines proposées lors de ce stage. Des temps dédiés aux étirements, à la relaxation et à la nutrition sont également prévus. Pour la dernière édition en 2024 le CRH CVL a accueilli en plus 5 jeunes de la Nièvre.

➤ **Jeux nationaux / régionaux de l'avenir handisport :**

Actuellement le CRH CVL constitue une délégation de sportif (moyenne de 5-6) pour participer aux Jeux Régionaux et Jeux Nationaux. Aucune équipe n'est constituée pour participer aux différents Championnats de France jeune.

Le CRH CVL n'a jamais organisé de Jeux Régionaux de l'Avenir Handisport par manque de sportifs et d'encadrants.

Objectifs	Critères d'évaluation	Comparaison 16-20& 20-24		Objectifs quantifiables
		2020	2024	2020
Améliorer la détection et le suivi des jeunes	Nombre de sportifs détectés*	/	3	6
	Nombre d'événements nationaux où le CRH fut accompagnateur *	0	5	12
	Créer un groupe parents*	0	1	1
	Nombre de licenciés jeunes**	/	94	130
Organiser des regroupements jeunes	Nombre de regroupements *	4	4	8
	Nombre de disciplines **	6	1	3
	Nombre de sportifs mobilisés*	40	21	110
Améliorer le niveau de pratique	Nombre de sportifs ayant participé à un Championnat de France*	/	16	30
	Nombre de sportifs en compétition**	/	10	20

* Cumul des 4 années // ** A la dernière année du Plan de développement

PROJECTION :

Afin de dynamiser la pratique jeune sur le territoire il en va du ressort du CRH CVL d'organiser plusieurs temps de regroupement jeune.

➤ **Equipe régionale**

Le CRHCVL souhaite s'inscrire dans une démarche d'accompagnement et de construction d'équipe régionale participant aux compétitions nationales organisées par la FFH. (Championnat de France futsal, championnat de France basket-fauteuil U23,..)

Afin de constituer au mieux ces équipes le CRH CVL souhaite mettre en place des journées de détection sur les disciplines ciblées en corrélation avec un entraîneur référent.

➤ **Stage jeune a potentiel**

L'objectif est d'atteindre 20 sportifs présents à ce stage grâce à la communication avec les structures handicap, les écoles du sport et les relations avec les parents. La mobilisation d'encadrants diplômés et qualifiés est essentielle concernant la qualité du stage afin de favoriser la montée en compétence des sportifs.

➤ **Jeux nationaux / régionaux de l'avenir handisport :**

Pour la nouvelle paralympiade le CRH CVL a pour objectif d'organiser, sur la saison 2026-2027, des Jeux Régionaux en collaboration avec un autre Comité Régional Handisport. Le CRH CVL continuera d'organiser une délégation de sportif pour participer aux Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport. La composition de cette délégation est la finalité des actions régionales jeunes organisées sur deux saisons.

PARTENAIRES



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

